

Réf : DCM/2017/n°64/3.2/11.07/5

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	21	24

Date de la convocation : 03.07.2017

Date de l'affichage : 05.07.2017

OBJET :

VENTE IMMEUBLE 22 RUE ESPARON

ENCHERES ELECTRONIQUES

DECISION

Rapporteur : M. le Maire

SEANCE DU 11 JUILLET 2017

L'an deux mille dix-sept,

Le ONZE JUILLET à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Cédric BONATO, Stéphane PIGNAN.

Absent ayant donné procuration :

A. FOUREL à P. MAUMEJEAN

G. BER à R. BOUTEILLER

F. LABARUSSIAS à C. BONATO

Absents : P. CATHALA, H. THELENE, O. BERTRAND, A. BONNET, A. JACINTO

Secrétaire de séance : C. BERTINI

Par délibérations des 23 mars 2017 et 15 juin 2017 le conseil municipal avait autorisé le recours aux enchères électroniques et approuver les conditions particulières de vente de l'immeuble situé 22 rue d'Esparon.

La commission communale créée à cet effet s'est réunie le 4 juillet 2017 et a pris connaissance du rapport de Mme Soler représentante de la SCP CAULIER-GRASSET TENDERO-PARADIS notaires associés 242 avenue du Golf, 34671 BAILLARGUES. Celui-ci établi selon la procédure définie par le conseil municipal demeurera annexé à la présente. Il peut se résumer ainsi :

- Nombre d'offres reçues : 3 candidats ont surenchéri à 13 reprises
- Caractéristiques et classement au regard des critères retenus (prix minimum 540 000 € net vendeur et délai de réitération de l'acte authentique)
 - Mme CATALAN Josette, 15 Boulevard Gambetta à Aigues-Mortes pour 609 000 € (sans emprunt)
 - M. RAOULT Ludovic, 273 rue du Faubourg du Nord, Lattes, pour 604 000 € (avec emprunt)

Le conseil municipal est invité :

- A retenir l'offre qui lui paraît la plus avantageuse pour la commune
- A désigner la SCP CAULIER-GRASSET TENDERO-PARADIS, notaires associés, 242 avenue du Golf 34 671 BAILLARGUES pour la rédaction de l'acte notarié
- Autoriser M. le Maire à signer tout document et actes relatifs à cette vente

Le conseil municipal, après un long débat et à la majorité des voix

Pour 19. Contre : 5 : S. PIGNAN, C. BONATO (proc. F. LABARRUSSAIS) – R. BOUTEILLER (proc. G. BER)

- attribue à Mme Josette CATALAN le bien cadastré 22 rue Esparon à Aigues-Mortes, au prix de 609 000 €

Vote pour l'attribution à M. Ludovic RAOULT

Pour : 5 : S. PIGNAN, C. BONATO (proc. F. LABARRUSSAIS) – R. BOUTEILLER (proc. G. BER)

Vote pour l'attribution à Mme Josette CATALAN

Pour : 19 : Pierre MAUMEJEAN (proc. A.FOUREL), Gilles TRAULLET, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE

- désigne la SCP CAULIER-GRASSET TENDERO-PARADIS, notaires associés, 242 avenue du Golf 34 671 BAILLARGUES pour la rédaction de l'acte notarié

- autorise M. le Maire à signer tout document et actes relatifs à cette vente


Le Maire,
Pierre Maumejean

Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 12-07-2017

- date d'affichage : 12-07-2017